



ORCHESTRE  
PHILHARMONIQUE  
DE STRASBOURG

ORCHESTRE NATIONAL

## REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

### **un violon co-soliste pouvant jouer soliste au pupitre des seconds violons**

Le pupitre des seconds violons comprend deux postes de chefs d'attaque et deux postes de co-solistes.

Le co-soliste, outre sa fonction à la 2<sup>e</sup> chaise, peut être amené à jouer soliste, à la 3<sup>e</sup> ou la 4<sup>e</sup> chaise.

### **Concours le 18 juin 2026**

Début des épreuves à 9h30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Toutes les épreuves ont lieu à Strasbourg, Palais de la musique et des Congrès, salle de répétition de l'Orchestre. Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

Inscriptions sur [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « orchestre », puis « concours et recrutements » le lundi 8 juin 2026 au plus tard.

Un-e accompagnateur-trice officiel-le sera à la disposition des candidats.

Les répétitions (gratuites) ont lieu la veille du concours, dans la limite des créneaux disponibles.

Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter la régie de l'Orchestre par mail au plus tard lundi 15 juin 2026 à l'adresse suivante : [OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu](mailto:OrchestrePhilharmoniqueConcours@strasbourg.eu).

## PROGRAMME

- **Accord orchestre**
- **Coups d'archet au choix**

**L'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours**

**Traits d'orchestre tutti** (téléchargeables sur notre site internet [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « concours et recrutements ») :

B. BARTOK	Concerto pour orchestre, V. Finale
L. van BEETHOVEN	Symphonie n°4 en si bémol majeur, 4 <sup>ème</sup> mouvement
H. BERLIOZ	Symphonie fantastique, Rêveries – Passions
G. BIZET	Symphonie n°1 en do majeur
J. BRAHMS	Symphonie n°4 en mi mineur
G. MAHLER	Symphonie n°5, 1 <sup>er</sup> mouvement
M. MOUSSORGSKI	Les tableaux d'une exposition, orch. M. Ravel, 7. Limoges – Le Marché
W.A MOZART	Symphonie n°39 en mi bémol majeur KV 543, IV. Finale
M. RAVEL	Daphnis et Chloé, Suite n°2, 2 extraits
R. STRAUSS	Don Juan op. 20

**Traits d'orchestre solos** (téléchargeables sur notre site internet [www.philharmonique.strasbourg.eu](http://www.philharmonique.strasbourg.eu) sous la rubrique « concours et recrutements ») :

J.S BACH	Passion selon Saint-Matthieu, Aria : « Gebt mir meinen Jesum wieder »
F. LISZT	Faust-symphonie
A. SCHÖNBERG	Symphonie de chambre n°1 op. 9
R. STRAUSS	Ainsi parlait Zarathoustra

### **Œuvres au choix**

1) Le premier mouvement (avec cadence) de l'un des concertos de W.A. MOZART ci-après :

W.A. MOZART	3 <sup>ème</sup> concerto en sol majeur K.216
W.A. MOZART	4 <sup>ème</sup> concerto en ré majeur K.218
W.A. MOZART	5 <sup>ème</sup> concerto en la majeur K.219

2) Le premier mouvement de l'un des concertos ci-après :

J. BRAHMS	Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op. 77 (sans cadence)
F. MENDELSSOHN	Concerto pour violon et orchestre en mi mineur op. 64
C. ST SAENS	3 <sup>ème</sup> concerto en si mineur op. 61
E. LALO	Symphonie espagnole
J. SIBELIUS	Concerto pour violon
P.I. TCHAIKOVSKY	Concerto pour violon en ré majeur
L. van BEETHOVEN	Concerto pour violon en ré majeur

## CONDITIONS D'EXERCICE

**Prise de fonction** : 31 août 2026

**Obligations contractuelles** : 30 services/mois

**Rémunération** : En référence à la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, la rémunération brute mensuelle s'établit à 3 778,43 € ou 3 837,58 €, décomposés comme suit :

- Traitement mensuel brut : 3 170,27 € (indice majoré 644) ou 3 224,42 € (indice majoré 655). Le classement indiciaire dépend de l'expérience professionnelle et artistique.
- Indemnité de résidence : 1 % du traitement mensuel brut/mois
- Régime indemnitaire en trois volets :
  - Part 1 incluant l'indemnité vestimentaire : 219,05 €/mois
  - Part 2 pour usure et entretien des instruments : 90,47 €/mois
  - Part 3 : 1/12<sup>e</sup> du (traitement mensuel brut + indemnité de résidence) /mois

Compléments de rémunération :

- Forfait audiovisuel : 1 827 €/an
- Avance sur redevance : 160 €/an
- Participation aux frais de transport et forfait mobilité durable (le cas échéant)
- Supplément familial de traitement (le cas échéant)
- Participation possible de l'Orchestre à la couverture mutuelle et à la prévoyance

Avantages :

- Prestations d'action sociale proposées par le CNAS
- Tarifs préférentiels pour certains établissements culturels et sportifs